

Les acquis Développement durable de Lille Métropole

L'objectif d'un développement durable a d'ores et déjà trouvé des réponses concrètes au travers de la mise en œuvre des politiques portées par Lille Métropole. Et ce pour diminuer notre impact sur l'environnement et pour favoriser le mieux être de tous les habitants.

Les cadres politiques votés depuis 2008 et le dossier « *Le développement durable, une réalité à Lille Métropole* » constituent un aperçu non exhaustif des politiques, des réalisations et des actions de sensibilisation en la matière et illustrent la richesse de nos réalisations à ce jour.

Ville renouvelée

Acteur majeur de la transformation de la métropole lilloise, Lille Métropole a inscrit depuis le début des années 1990 l'enjeu du renouvellement urbain au cœur de sa stratégie urbaine.

L'ambition d'un retour de la ville sur elle-même porte en elle le projet d'une Ville durable conciliant cohésion sociale, efficacité économique et respect de l'environnement. La ville compacte tend non seulement à une économie de l'espace mais elle favorise également la mixité sociale, améliore les échanges et limite, par la maîtrise des déplacements automobiles, les émissions de gaz à effet de serre.

Construire une ville durable ne se limite pas à la définition de nouveaux objectifs. Cela implique également l'application concrète de nouvelles techniques, dispositifs ou modes de faire. Lille Métropole a mené certaines expérimentations. L'Agenda 21 contribue à mieux les faire connaître et à les généraliser.

Les délibérations Ville intense et Ville renouvelée votées en juin 2009, les aménagements de ces dernières années et trois fiches du dossier « Le développement durable à Lille Métropole » l'illustrent :

- **De bonnes raisons d'appliquer la charte éco-quartiers** : qu'est-ce qu'un éco quartier et pourquoi une charte sur les éco-quartiers ?
- **Après la friche, la vie** : qu'est-ce qu'une friche industrielle, pourquoi et comment la requalifier ?
- **Déconstruire, le choix d'une deuxième vie** : qu'est-ce qu'une déconstruction de bâtiment et quel est son intérêt ?

Habitat

Lille Métropole inscrit dès 2005 dans le Plan Local de l'Habitat, sa volonté de prendre en compte la qualité environnementale de la construction et de favoriser un habitat mixte et solidaire.

Jusque fin 2009 Lille Métropole a ainsi accompagné financièrement des opérations neuves de logement locatif social présentant un caractère démonstratif en terme de qualité environnementale. 301 logements ont ainsi bénéficié en 2009 d'une aide de 10 000 euros maximum par logement.

Pour l'amélioration du patrimoine existant, la communauté a favorisé l'amélioration du parc privé ancien en appui au dispositif des aides à la pierre et dans des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Le dispositif de soutien à l'amélioration du parc HLM a été actualisé dans la délibération-cadre du 16 décembre 2007.

La délibération-cadre « Habitat » du 5 décembre 2008 a validé des objectifs ambitieux en matière de performance énergétique, aussi bien en construction neuve qu'en réhabilitation, pour le parc privé comme pour le parc social, avec pour objectif principal la maîtrise des charges pour les occupants.

C'est la constitution d'un véritable pôle de compétence sur l'habitat durable qui est mise en oeuvre, au travers d'un soutien aux initiatives et à l'expérimentation, et le développement d'une culture partagée avec les professionnels.

La délibération cadre Habitat votée en décembre 2008 et deux fiches illustrent ces exigences :

- **Pour un habitat économe et confortable** : qu'est-ce que le programme « aide aux projets exemplaires » initié par Lille Métropole ?
- **Ma maison aime la planète, et moi aussi** : qu'est-ce que la haute qualité environnementale et pourquoi en faire un enjeu prioritaire ?

Mobilité

Dès les années 80, Lille Métropole s'est donnée l'ambition d'un métro moderne pour desservir son territoire urbanisé. Elle a parallèlement modernisé un réseau de bus dans le cadre de son 1^{er} plan bus.

En adoptant en 2000 son 1^{er} Plan de Déplacements Urbains (PDU), Lille Métropole a affirmé sa volonté de maîtriser les déplacements, notamment de développer les modes de transports alternatifs à la voiture.

L'objectif de stabilisation du trafic automobile est un des résultats encourageants : l'usage de la voiture par les habitants de Lille Métropole a baissé pour la première fois entre 1998 et 2006.

Le PDU s'inscrit dans le territoire et protège l'environnement en contribuant notamment à contenir l'étalement urbain et les émissions de gaz à effet de serre. En favorisant le partage de la rue entre les modes de transports, il concourt à une amélioration de la sécurité sur la route et à une diminution des nuisances liées au bruit.

La délibération cadre Mobilité votée en avril 2009 renforce cette volonté politique.

Deux fiches développement durable l'illustrent :

- **Jeux de pistes cyclables, jeux malins** : comment aller plus loin dans les aménagements cyclables ?
- **Dans la rue, la LIANE** : qu'est-ce qu'une ligne de bus à haut niveau de service et en quoi est-elle développement durable ?

Développement Economique

Depuis 2002, date de mise en œuvre de sa compétence « Actions économiques », Lille Métropole tend à assurer un développement équilibré, solidaire et durable du territoire, en s'appuyant sur la structuration de filières d'excellence et la production de solutions foncières et immobilières respectueuses de l'environnement.

Aujourd'hui, le développement durable est l'une des exigences affirmées dans le cadre du Plan Métropolitain de Développement Economique (PMDE) voté en mai 2009. Il irrigue l'ensemble des interventions envisagées et repositionne l'intervention économique dans le cadre plus global du développement de l'Eurométropole du XXIème siècle.

L'objectif étant de répondre à trois principaux défis :

- Créer un environnement favorable à la création et au développement des entreprises en conciliant attractivité économique, qualité environnementale et densité urbaine ;
- Accélérer la dynamique d'une métropole durable en favorisant l'émergence et le développement d'une économie verte et d'une agriculture durable ;
- Répondre aux attentes des habitants en matière d'emploi et soutenir un modèle économique plus respectueux de l'individu.

L'économie sociale et solidaire (ESS) est aussi un engagement de Lille Métropole depuis 2004. En avril 2006, LMCU approuve les éléments d'un plan cadre de l'ESS sur trois axes prioritaires :

- Soutien aux structures qui accompagnent les porteurs de projets ;
- Participation à des actions de sensibilisation, de promotion et de communication au tour de l'ESS ;
- Mise en réseau d'acteurs.

La délibération sur le PMDE et deux fiches illustrent, à titre d'exemple, les initiatives en cours :

- **Pour un jardin bio géant** : qu'entend-on par agriculture biologique et pourquoi Lille Métropole la soutient-elle ?
- **Pour éco-construire** : qu'est-ce que l'éco-construction et quels sont les enjeux pour le territoire ?

Espaces publics et naturels

La charte de qualité des espaces publics est maintenant un cadre de référence pour les aménagements communautaires.

L'enjeu, en terme de qualité des espaces publics urbains est avant tout de mieux répondre aux attentes des métropolitains tout en développant la qualité environnementale de ces espaces publics. Ainsi, tout aménagement public doit veiller à favoriser la vie locale, la mixité des fonctions urbaines et la mixité sociale et plus généralement la convivialité de ces espaces. Des objectifs de santé publique en lien avec la présence de la nature en ville, le traitement des pollutions et les notions de sécurité et de sûreté des espaces publics sont prises en compte.

La direction de la Voirie a créé un groupe de travail interne sur le développement durable pour faciliter l'intégration du développement durable dans ses métiers, analyser les bonnes pratiques et les diffuser. Elles sont basées sur des progrès environnementaux souvent expérimentés avec des entreprises (comme les enrobés tièdes) ou sur des études menées par Lille Métropole sur l'analyse du cycle de vie des matériaux ou le suivi de l'approvisionnement d'un chantier pour renforcer l'achat éthique. Première illustration de ce travail : **la diffusion d'un « Guide des bonnes pratiques »** très pédagogique à destination des techniciens communautaires et communaux.

La prise de compétence « Espaces naturels » multiplie les réalisations dont la qualité est reconnue au niveau national.

Le vote en février 2008 du Plan de Développement de l'Espace Naturel confirme l'ambition de notre métropole d'offrir à ses habitants un environnement qualitatif et de mettre les problématiques de biodiversité au cœur de nos réalisations.

Deux fiches illustrent ces bonnes pratiques :

- **Chauves-souris cherchent gîte** : pourquoi l'espace naturel métropolitain offre-t-il un gîte aux chauves-souris ?
- **La deuxième vie des matériaux** : comment définir le terme « matériaux recyclés » et pourquoi Lille Métropole incite-t-elle à leur utilisation ?

Gestion de l'eau

L'alimentation des habitants en eau potable de qualité en quantité suffisante, la maîtrise des inondations, un moindre impact environnemental d'une bonne gestion des effluents et la maîtrise des coûts de ces services font parties des premières compétences de Lille Métropole. Plus récemment, elle a développé des techniques alternatives d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ainsi que des solutions d'aménagement qui proposent une autre voie que le « tout tuyau » et respectent le cycle de l'eau.

Quatre fiches l'illustrent :

- **Le lagunage, l'épuration naturelle** : qu'est-ce qu'un lagunage et comment fonctionne-t-il ?
- **La reconquête de la qualité de l'eau** : comment mieux protéger nos ressources en eau ?
- **Respecter la pluie** : quel est l'intérêt d'une gestion durable et alternative des eaux pluviales ?
- **Le grand voyage de l'eau** : pourquoi une exposition pédagogique sur l'eau ?

Résidus urbains

Avec le schéma global de collecte et de traitement des résidus urbains, Lille Métropole a été pionnière dans la mise en place d'une politique ambitieuse de traitement des déchets ménagers, ambition traduite par le tryptique « jeter moins, trier plus, traiter mieux ». L'objectif est de valoriser la matière collectée via le recyclage, la valorisation organique et énergétique. L'élimination des déchets ménagers résiduels fait appel à des filières respectueuses de l'environnement. L'action de Lille Métropole s'appuie en ce sens sur un réseau d'équipements et de services alliant proximité aux usagers, territorialité et maîtrise des flux de transports de déchets. Grâce à la mise en place progressive de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire métropolitain, Lille métropole atteint les performances environnementales parmi les plus élevées dans le domaine : 30 % des déchets ménagers collectés bénéficient aujourd'hui d'une valorisation matière et organique, 50 % d'une valorisation énergétique.

Cinq fiches l'illustrent :

- **La collecte sélective pour tous et par tous** : que deviennent nos déchets une fois triés ?
- **Le CVO, c'est bio** : pourquoi un centre de valorisation organique et de production de biométhane-carburant et quels déchets y sont traités ?
- **Nom de code, Antarès** : pourquoi un centre de valorisation énergétique et comment fonctionne-t-il ?
- **La deuxième vie des matériaux** : comment définir le terme « matériaux recyclés » et pourquoi Lille Métropole incite-t-elle à leur utilisation ?
- **Des déchèteries pratiques** : pourquoi des déchèteries et quels déchets pour quelles filières y sont-ils accueillis ?

Politique achats durables et autres illustrations d'exemplarité en interne

L'achat durable traduit la volonté d'intégrer dans les procédures d'achat des clauses garantissant la protection de l'environnement, le respect des droits fondamentaux et favorisant l'insertion des personnes exclues du marché du travail.

Au sein de Lille Métropole, l'achat responsable est une réalité qui s'appuie sur :

- la possibilité offerte par le Code des marchés publics de réserver des marchés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail,
- la prise en compte du développement durable dans la passation des marchés publics (définition du projet, critères de choix) dans plusieurs services,
- une délibération cadre sur les achats éthiques en 2004 et une délibération relative à l'utilisation responsable du bois tropical,
- des initiatives internes, comme l'adoption du café Max Havelaar au restaurant communautaire et l'utilisation systématique du papier recyclé.

La mise en place de pratiques plus solidaires et plus responsables au regard de l'environnement ne s'est pas limitée aux achats. Les démarches « 100 idées pour le développement durable » lors de l'élaboration de l'Agenda 21 de Lille Métropole et « Baromètre du développement durable » ont été des temps forts de pédagogie.

Cette démarche du baromètre traduit la volonté de sortir du démonstratif pour travailler dans la durée.

Six fiches du dossier illustrent cette dynamique :

- **Papier chiffon ou papier écologique** : qu'est-ce qu'un papier de qualité écologique et pourquoi en utiliser un maximum ?
- **Mon catalogue développement durable** : qu'est-ce qu'un catalogue dématérialisé et pourquoi est-il présent sur l'Intranet communautaire ?
- **Des marchés publics plus solidaires** : qu'est-ce que l'insertion par le travail et pourquoi intégrer des clauses d'insertion dans nos marchés publics ?
- **Sous le soleil de Lille Métropole** : qu'est-ce qu'une membrane photovoltaïque et pourquoi en installer sur des bâtiments communautaires ?
- **Des feux rouges verts** : comment la consommation électrique des feux tricolores a-t-elle été divisée par 5 en 20 ans ?
- **Le baromètre interne du développement durable, la boussole indispensable** : qu'est-ce que le baromètre et pourquoi le développer ?

Relations internationales

Lille Métropole a établi sa politique de relations internationales sur la base de la solidarité, de l'accès de tous aux biens et services essentiels (« Biens mondiaux » pour les Nations Unies) et du partage des savoirs pour la protection de l'environnement.

Au niveau européen et des réseaux :

- Elle a souhaité inscrire avec ses partenaires l'Eurométropole dans des objectifs de développement durable dès la préfiguration de ce groupement de collectivités transfrontalières.
- Des projets européens à fort impact environnemental et/ou s'inscrivant dans le développement durable ont été développés.

Au niveau international :

- Lille Métropole a adhéré à la Charte européenne des villes durables (Charte d'Aalborg) dans le cadre de son action avec le réseau mondial des villes durables ICLEI.
- Les principes de développement durable énoncés plus haut ont été mis en place depuis plusieurs années dans une politique de coopération décentralisée développée par les collectivités de LMCU et renforcée sur les compétences communautaires.

La délibération cadre votée en novembre 2009 sur la stratégie des relations internationales consacre un de ses 3 axes au développement durable. L'axe « Faire de Lille Métropole, de ses communes et de ses habitants des acteurs solidaires et responsables pour un monde durable » affirme ainsi la responsabilité de la métropole par rapport aux grands enjeux environnementaux, par rapport aux inégalités de richesse et de capacité à faire face des populations. Il sera réalisé au travers de nos implications européennes et internationales et développera des synergies entre les coopérations décentralisées développées par les territoires communautaires.

Délibérations clés pour un développement durable

1. Les délibérations stratégiques prises en déclinaison du programme « Vivre ensemble notre euro-métropole » qui renforcent la dimension développement durable de Lille Métropole :

- Délibération Cadre Habitat – 05/12/08
- Délibération Cadre Mobilité - 17/04/09
- Délibération Cadre relative à la nouvelle stratégie de développement économique de Lille Métropole - Plan Métropolitain de Développement Economique (PMDE) – 29/05/09
- Délibération Cadre Faire la Ville Intense - 26/06/09
- Délibération Cadre Ville Renouvelée - 26/06/09
- Délibération Cadre sur la stratégie métropolitaine des relations européennes et internationales – 06/11/09
- Délibération Cadre - Gouvernance des contrats de territoire - 05/02/10

2. Les délibérations thématiques sur un domaine d'actions particulier

- Délibération créant la mission sur les friches industrielles (17/04/09)
- Délibération portant sur la convention 2007-2013 d'intervention foncière entre l'Etablissement public foncier (EPF) et LMCU – 29/05/09
- Délibération sur la prise en compte du vieillissement et du handicap dans la politique communautaire de l'habitat – 11/12/09
- Délibération sur la Politique Locale de l'Habitat – Mise en œuvre des décisions prises lors du grand débat logement – 11/12/09
- Délibération sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'auto-réhabilitation accompagnée pour la période 2010-2012 – 05/02/10
- Délibération sur le nouveau dispositif transitoire d'aide communautaire en faveur de la performance énergétique pour le PLUS et le PLAI – 05/02/10
- Délibération sur l'opération de reconquête de la qualité de l'eau des champs captants du Sud de Lille – 29/06/07
- Délibération sur le Plan de développement de l'Espace Naturel Métropolitain – 01/02/08
- Délibération sur la promotion et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire – 07/04/06
- Délibération portant sur l' « Engagement de la Communauté urbaine de Lille en faveur d'un achat plus respectueux de l'environnement et des droits sociaux fondamentaux » – Adoption de la charte régionale pour l'achat public responsable - 17/04/09
- Délibération concernant la convention tripartite d'objectifs et de partenariat entre Lille Métropole et les Maisons de l'emploi relative à la mise en oeuvre des clauses sociales au sein des marchés publics – 02/10/09